



**Courrier du Pétitionnaire du 4 novembre 2019 en réponse au
commissaire enquêteur**

SARL LA PLUME
Madame LEDUCQ
Chemin de Châlons
51510 FAGNIERES

FAGNIERES le, 4 novembre 2019

Monsieur CHOISY MICHEL
6, rue Eugène Ducretet
51100 REIMS

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Suite à notre rencontre du 29 octobre dernier qui fait suite au déroulement de l'Enquête Publique, je vous prie de trouver ci-dessous les réponses relatives à vos interrogations:

Qu'elles sont les mesures envisagées en cas de plusieurs lots de fumiers non conformes ? La première mesure envisagée concerne une nouvelle analyse du ou des lots afin de valider ou non la non-conformité.

En cas de non-conformité avérée, les fumiers seront soit épandus sur les terres du Plan d'épandage (Monsieur LEDUCQ Franck) soit traités par méthanisation pour ceux qui disposent des autorisations nécessaires pour traiter des effluents d'élevage.

Qu'en est-il du plan d'épandage réglementé par l'arrêté préfectoral de 1999 qui fait état de 134,46 ha ? Dans les faits, il n'y a pas eu d'épandage sur les terres de l'EARL Bonvallet-Nourrisson. Seules les parcelles exploitées par Monsieur LEDUCQ Franck ont reçu des épandages de fumier depuis 1999. Le plan d'épandage restera actif pour l'exploitation de Monsieur LEDUCQ exclusivement pour de l'épandage de lots de fumiers non-conformes.

Dans quelle mesure et comment intégrer l'aléa du groupe électrogène dans l'étude fournie ? Dans les faits, l'étude bruit réalisée suite à la recommandation de la MRAe tient compte déjà du bruit généré par le groupe électrogène puisque ce dernier se trouve dans un local insonorisé situé le long du bâtiment d'élevage VI.

Dans le cadre du projet d'agrandissement de l'élevage, le groupe électrogène va être changé pour un plus récent plus performant et surtout déplacé. En effet, il se situera à proximité du bâtiment V3 en projet. L'incidence du bruit lié au groupe est détaillée dans la réponse faite à la remarque de Madame STEVENOT.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

La Gérante de la SARL la plume

LEDUCQ Sophie